



Les 1er, 2 et 3 juillet
Et 8, 9 et 10 juillet 2016

Inscription

La Grande Virée Artistique
C.P. 25117 – succ. King
Sherbrooke (Qc) J1J 4M8

www.lagrandevireeartistique.qc.ca

Critères d'admission

- Être propriétaire résident à temps plein ou à temps partiel, ou locataire à temps plein dans le grand Sherbrooke
- Avoir soumis son dossier au comité de sélection et être accepté(e).
- Posséder un lieu d'exposition agréable, accessible et salubre.

Date limite d'inscription :
30 novembre 2015

Critères de sélection

Être un ou une artiste en arts visuels ou métiers d'art et présenter des créations authentiques, non copiées ou inspirées d'oeuvres déjà existantes

Critères importants :

- Qualité du dossier
- Professionnalisme
- Originalité du travail
- Qualité des oeuvres

Formulaire d'inscription 2016

Nom : _____ Prénom : _____ Affiliations (max. 2) _____

Adresse complète _____ Adresse complète _____
Téléphone _____ courriel _____ Code postal _____ Site web _____ Médium _____

Adresse du lieu d'exposition, si différente de l'adresse ci-dessus mentionnée _____

En cas d'acceptation de ma candidature à La Grande Virée Artistique 2016, j'accepte de me conformer à ces règlements.

Acceptez-vous que votre numéro de téléphone soit publié, ex. : sur la carte routière, dans le journal Point de Vue, etc?

Oui Non Signature obligatoire _____ Date _____

Entente des parties *L'artiste*

L'artiste devra être présent(e) à son lieu d'exposition selon les règles de la GVA. L'artiste devra accueillir chaleureusement les visiteurs.

L'artiste devra présenter une quantité importante d'oeuvres récentes aux visiteurs.

La majorité des oeuvres exposées devra être disponible à l'acheteur(se) à l'ouverture de l'exposition, par respect pour tous les visiteurs : prévente interdite.

À l'exposition collective, toutes les oeuvres devront demeurer sur place jusqu'à la fin de l'événement ou un remplacement devra être fait en cas de vente.

Les lieux d'exposition devront être salubres, facilement accessibles et sécuritaires.

L'artiste devra vérifier et obtenir sa couverture d'assurance responsabilité en cas de vandalisme, vol, accident, bris de matériel ou blessure corporelle sur les lieux d'exposition, et ce, pour toute la durée de l'événement. La Grande Virée Artistique se dégage de toute responsabilité.

En aucun cas, l'artiste n'effectuera de dépenses au nom de La Grande Virée Artistique (ex. : vente de billets, parrainage).

Entente des parties *La Grande Virée Artistique*

La Grande Virée Artistique produira une carte-dépliant du parcours routier identifiant la localisation de chaque artiste et fournira le matériel pour la signalisation.

N.B. Il est strictement interdit de modifier ou d'altérer le matériel de signalisation.

La Grande Virée Artistique publicisera l'événement dans de nombreux médias, sur son site internet et sa page Facebook.

À l'image de l'ensemble des participants(es), La Grande Virée Artistique organisera au moins une exposition collective présentant une oeuvre (ou plus si l'espace le permet) de chaque artiste. Un vernissage lancera l'événement.

La Grande Virée Artistique organisera un tirage de plusieurs prix.

La Grande Virée Artistique se réserve le droit de refuser ou d'exclure une ou un artiste de l'événement pour tout motif qui le justifierait. La décision du conseil d'administration en cette matière est finale et sans appel.

La présente entente prendra fin à l'assemblée

Documents à joindre au formulaire

Renouvellement de l'inscription

- Curriculum vitae artistique à jour
- Un chèque de 150 \$ date du 30 novembre 2015

Nouvelle inscription

- Un dossier est requis pour les artistes qui n'ont jamais participé à une Grande Virée Artistique :
- Curriculum vitae à jour + 10 photos numérisées d'oeuvres récentes
- Étude de dossier : 20 \$ (Chèque date du jour de l'envoi et non remboursable).
- Un chèque de 150 \$ date du 30 novembre 2015. L'inscription est remboursable en cas de refus, mais n'est pas remboursable en cas de désistement après acceptation du dossier.
- Preuve de résidence au choix : copie de bail de location, compte de taxes ou permis de conduire.
- Si vous êtes sélectionné, vous devrez apporter 5 oeuvres représentatives donnant un aperçu de votre style dominant, en décembre, afin de les présenter à un jury indépendant de la GVA. Le dossier de l'artiste sera conservé, sauf en cas de refus.
- Les artistes sélectionnés ou refusés recevront une confirmation écrite au plus tard le 15 décembre 2015.

N.B. : Autant lors d'un renouvellement que lors d'une nouvelle inscription, prendre note que les dossiers incomplets ne seront pas acceptés, d'où l'importance d'inclure tous les documents ci-dessus mentionnés. SVP, libellez et faites parvenir par courrier votre ou vos chèques au nom de :

Date limite d'inscription :

30 novembre 2015

La Grande Virée Artistique
C.P. 25117 Succursale King
Sherbrooke (Québec) J1J 4M8